



COMMUNIQUÉ

Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) rappelle à tous les citoyens nigériens en âge de voter que les opérations d'enrôlement biométrique ont démarré depuis le mardi 15 octobre 2019.

L'enrôlement biométrique se poursuit. Pour la 1^{ère} Aire de la zone 2, les opérations commencent le 08 février 2020 et prendront fin le 21 février 2020 dans les Arrondissements communaux, les Communes Urbaines et Rurales ci-dessous des régions de Diffa, Maradi, Niamey et Zinder.

Diffa :

- La commune urbaine de Bosso ;
- les communes rurales de Chétimari, Gueskéro et Toumour;

Maradi :

- Arrondissement Communal 1
- Arrondissement Communal 2
- les communes urbaines de Dan-Issa et Madarounfa;
- les communes rurales de : Djiratoua, Gabi, Safo, Sarkin Yama, Tchadoua;

Niamey :

- Arrondissement Communal 1 ;

Zinder :

- Arrondissement Communal 1
- Arrondissement Communal 2
- Arrondissement Communal 3
- La commune urbaine de Mirriah
- les communes rurales d'Albarkaram, Zermou, Tirmini, Kolleram, Ichirnawa, Dogo, Garagoumsa et Bandé.

L'enrôlement biométrique concerne tous les citoyens nigériens des deux sexes âgés de 17 ans et plus ainsi que les mineurs émancipés.

Les citoyens éligibles à l'enrôlement biométrique devront présenter l'une des pièces suivantes :

- Carte d'identité nationale ;
- Carte d'identité militaire ;
- Acte de naissance, jugement supplétif ou certificat de nationalité ;
- Passeport ;
- Livret de pension civile ou militaire ;
- Carte consulaire ;
- Carte et/ou livret de famille ;
- Un acte de mariage pour les mineurs mariés.

Le Président de la CENI lance un appel à l'endroit des populations de ces arrondissements communaux et communes pour une mobilisation massive pour exercer leur droit constitutionnel.

Le Président de la CENI invite les responsables des administrations locales concernées, les chefs coutumiers, les leaders religieux, les partis politiques, les associations de la société civile et les médias à se mobiliser massivement pour soutenir cette importante opération citoyenne.

Fait à Niamey, le 05 février 2019

Le Président



Maître Issaka Souna

The signature is written in blue ink over a red circular stamp. The stamp contains the text 'Commission Electorale Nationale Indépendante' and 'Le Président'.